



Contrat D Assurance Prévoyance Collective

Par Lise61

Mon employeur a souscrit un contrat d'assurance Prévoyance Collective. Je demande l'accès au contrat et je n'ai pas eu ni copie du contrat ni accès informatique.

Que puis je faire ?

Merci pour votre réponse

Par kang74

Bonjour

La seule chose que vous devez avoir c'est le contrat de garantie .

Vous pouvez aussi le demander au CSE

Je ne vois pas pourquoi vous devriez avoir un espace client si vous n'avez aucun droit qui ont été ouvert suite à un sinistre .

Par kang74

Article 12

Modifié par Loi n°94-678 du 8 août 1994 - art. 14 () JORF 10 août 1994

Le souscripteur d'une convention ou d'un contrat conclu avec un organisme appartenant à l'une des catégories mentionnées à l'article 1er de la présente loi, en vue d'apporter à un groupe de personnes une couverture contre le risque décès, les risques portant atteinte à l'intégrité physique de la personne ou liés à la maternité ou des risques d'incapacité de travail ou d'invalidité, est tenu de remettre à l'adhérent une notice d'information détaillée qui définit notamment les garanties prévues par la convention ou le contrat et leurs modalités d'application.

Le souscripteur est également tenu d'informer préalablement par écrit les adhérents de toute réduction des garanties visées à l'alinéa précédent.

Par Lise61

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse.